



DÉLIBÉRATION N° 2026-II-003

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visioconférence
Le Département	Christophe Revil	Excusé, pouvoir donné à Gilles Strappazon
Le Département	Cyrille Madinier	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée, présence du suppléant Vincent Fristot
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Excusée
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Excusé
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	

Autres personnes présentes :

François Bernigaud (CCLG), Christian Masnada (GAM), Nicolas Perrin (GAM), Nathalie Calpena (DGFIP), Jean-Charles français (EPTB Isère).

Pour le SYMBHI : M. Verdeil, Mme Rognon, M. Kuss, M. Gonin, M. Muet, Mme Girin, M. Rose, Mme Franitch.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le rapport qui vous est aujourd'hui présenté vous demande d'approuver le compte administratif du SYMBHI qui retrace la réalisation des recettes et des dépenses au cours de l'exercice 2025.

Compte administratif du SYMBHI

A/ Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Prévisions	15 289 986,26 €	15 289 986,26 €	
Réalisé	5 604 099,11 €	6 069 173,74 €	465 074,63 €
Reprise des résultats antérieurs		8 408 587,65 €	
Résultat de clôture : 8 873 662,28 €			
Reports sur 2026	386 362,72 €	45 247,25 €	- 341 115,47 €
Résultat définitif : 8 532 546,81 €			

Cette section dégage un résultat de clôture de 8 873 662,28 €.

En intégrant les reports nets de -341 115,47 €, le **résultat définitif s'élève à 8 532 546,81 €**. Pour information, ce résultat cumulé comprend notamment 5,8 M€ de soulte restante liée au transfert du Domaine Public Fluvial réalisé en 2023.

B/ Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Prévisions	33 227 958,65 €	33 227 958,65 €	
Réalisé	9 625 975,01 €	12 119 818,91 €	2 493 843,90 €
Reprise des résultats antérieurs	0 €	9 697 328,22 €	
Résultat de clôture : 12 191 172,12 €			
Reports sur 2026	1 887 816,88 €	21 219,00 €	-1 866 597,88 €
Résultat définitif : 10 324 574,24 €			

Cette section dégage un résultat de clôture de 12 191 172,12 €. En intégrant les reports nets de - 1 866 597,88 €, le **résultat définitif s'élève à 10 324 574,24 €**.

Après en avoir délibéré, en l'absence du Président qui s'est retiré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2025 du SYMBHI.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11/03/2026.

Le Président,
Gilles Strappazon

